

## 1. Statut de la notification

Définitive

## 2. Emetteur

 Nom GBL  
 Numéro d'identification 0407-040-209

## 3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

## 4. Notification par

 Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle  
 Des personnes agissant de concert

## 5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Gérald Frère	
Ségolène Gallienne - Frère	
Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois	Verlengde Poolseweg 16 - Breda - 4818 CL - Pays-Bas
The Desmarais Family Residuary Trust	
Pargesa SA	11, Grand-Rue - CH 1204 Genève

## 6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

**i** Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

## 7. Date de dépassement de seuil

22-10-2021 (DD/MM/YYYY)

## 8. Seuil franchi (en %)

50

**i** Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

## 9. Dénominateur

210.958.844

**i** Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

## 10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
The Desmarais Family Residuary Trust	1.000	1.000	0	0,00%	0,00%
Paul Desmarais, Jr.	350	11.200	0	0,01%	0,00%

Counsel Portfolio Services Inc.	1.950	1.950	0	0,00%	0,00%
Ségolène Gallienne - Frère	5.350	5.700	0	0,00%	0,00%
Gérald Frère	752.807	753.157	0	0,36%	0,00%
Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois	0	0	0	0,00%	0,00%
FG Bros S.A.	0	19.250	0	0,01%	0,00%
Frère-Bourgeois Holding S.A.	0	19.250	0	0,01%	0,00%
Financière de la Sambre S.A.	38.500	0	0	0,00%	0,00%
Pargesa S.A.	91.092.672	91.092.672	0	43,18%	0,00%
Groupe Bruxelles Lambert S.A.	2.990.027	5.204.537	0	2,47%	0,00%
Sagerpar S.A.	6.477.755	6.472.037	0	3,07%	0,00%
GBL Verwaltung S.A.	5.000	500	0	0,00%	0,00%
LTI Two S.A.	259.540	259.540	0	0,12%	0,00%
FINPAR II S.A.	343.356	343.356	0	0,16%	0,00%
FINPAR III S.A.	323.912	323.912	0	0,15%	0,00%
FINPAR IV S.A.	154.568	309.136	0	0,15%	0,00%
FINPAR V S.R.L.	192.884	192.884	0	0,09%	0,00%
FINPAR VI S.R.L.	181.000	181.000	0	0,09%	0,00%
URDAC S.A.	282.216	282.216	0	0,13%	0,00%
Sous-total	103.102.887	105.473.297		50,00%	
<b>TOTAL</b>		<b>105.473.297</b>	<b>0</b>	<b>50,00%</b>	<b>0,00%</b>

- Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par  $\Sigma$ , puis terminer par les détenteurs seuls.
- Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
- Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **ICALCULER!** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
Gérald Frère	Stock-options	25-05-2022	A tout moment après le vesting, du 01/01/2011 au 24/05/2022	18.935	0,01%	physique	+
<b>TOTAL</b>				<b>18.935</b>	<b>0,01%</b>		

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>CALCULER</b>	
	<b>105.492.232</b>	<b>50,01%</b>

**11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue** (le cas échéant)

Voir organigramme en Annexe.

**12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG**

Détenteur  cessera de detenir/détiendra à nouveau  0 droits de vote à partir du  (DD/MM/YYYY)

**13. Information supplémentaire**

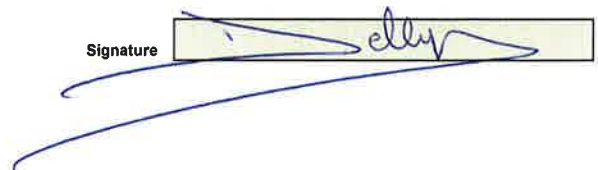
La présente déclaration fait suite au programme de rachat d'actions propres mis en œuvre par Groupe Bruxelles Lambert dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020.

Fait à

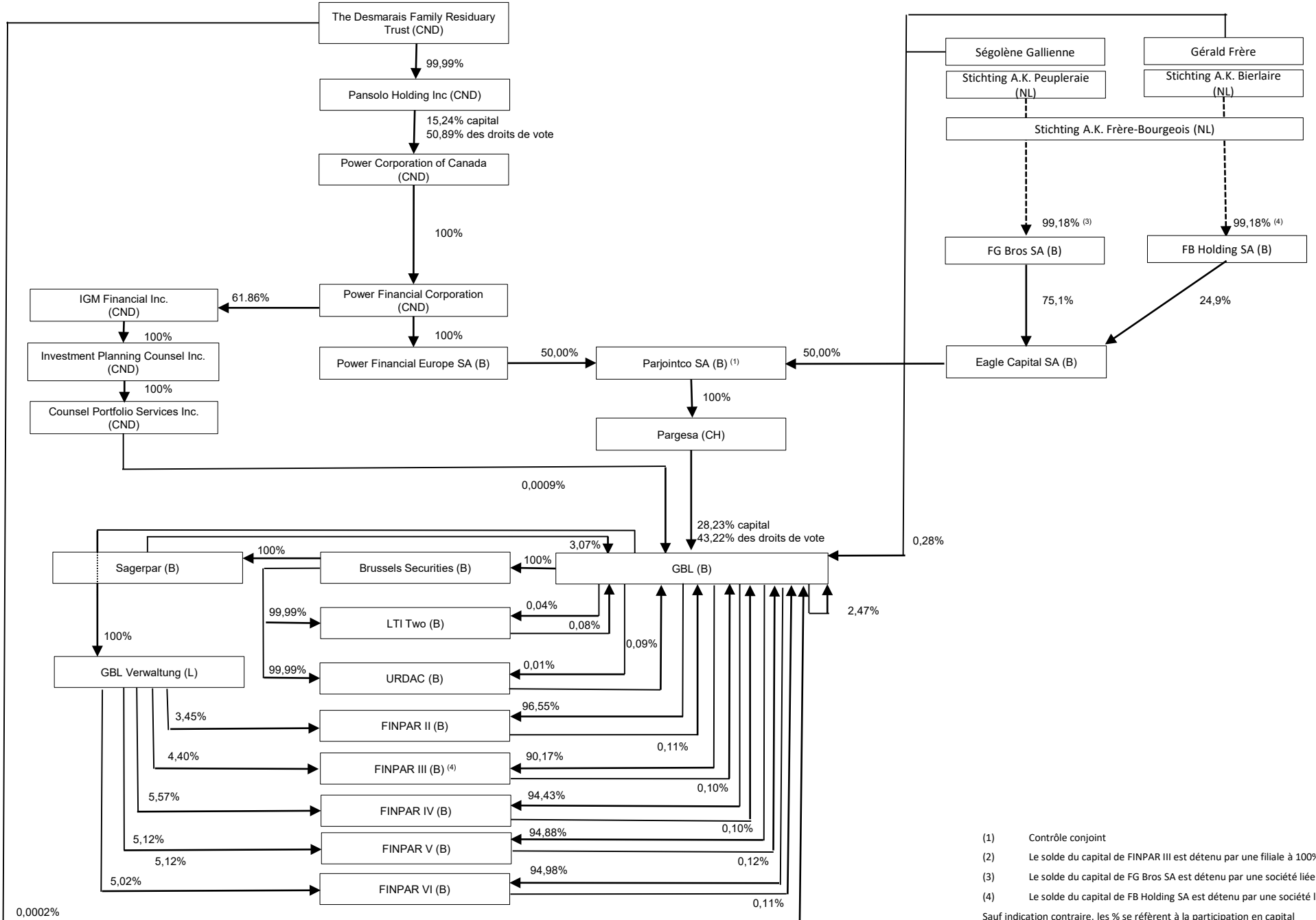
Le  (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature



## Annexe : Chaîne de contrôle de GBL / Déclaration du 22 octobre 2021



(1) Contrôle conjoint  
 (2) Le solde du capital de FINPAR III est détenu par une filiale à 100% de GBL  
 (3) Le solde du capital de FG Bros SA est détenu par une société liée  
 (4) Le solde du capital de FB Holding SA est détenu par une société liée  
 Sauf indication contraire, les % se réfèrent à la participation en capital